

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/07/2022

Dossier complet le :

13/07/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3913

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un bâtiment d'activités à Rillieux-la-Pape (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI GEORGETTE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Aurélien MOREAU, directeur des opérations

RCS / SIRET

893 276 238 RCS Paris

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²	Le projet consiste à construire un bâtiment d'activités sur un terrain d'une superficie de 2,56 ha. Il se situe sur la commune de Rillieux-la-Pape, dans la métropole du Grand-Lyon (cf. Annexe 2). Le projet prend place sur un site actuellement occupé par un ancien centre de tri des déchets en cessation d'activité, géré par ONYX (VEOLIA). Le projet d'aménagement prévoit la réalisation d'un bâtiment d'activités composé de cellules de stockage pour une surface plancher de 10 729 m ² , de bureaux pour une surface plancher de 4534 m ² et de locaux techniques. Le site sera ICPE soumis à déclaration en fonction des preneurs qui seront intégrés au bâtiment et le cas échéant un dossier de déclaration sera transmis aux autorités compétentes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une première version du projet, portant sur l'intégralité de la parcelle BZ 81 soit 40 499 m², a fait l'objet d'un premier dossier d'examen au cas par cas (dossier n°2021-ARA-KKP-03255, avis rendu le 29/09/2021). Suite à la réduction de l'emprise du projet, celui-ci a fait l'objet d'une nouvelle demande d'examen au cas par cas (dossier n°2021-ARA-KKP-3475, avis rendu le 29/12/2021), le reste de la parcelle (15 000 m²) est rétrocédé à Lyon Métropole pour un projet de création de centre de compostage de déchets.

Le projet porté par la SCI Georgette consiste à créer un bâtiment d'activités, composé de cellules de stockage, de bureaux et de locaux techniques.

Ce projet intègre l'aménagement de l'ensemble des espaces nécessaires à son fonctionnement, soit :

- les espaces nécessaires à la circulation, au stationnement et à l'évolution des véhicules VL et PL accédant au site,
- les espaces nécessaires à la circulation et au stationnement des VL du personnel et des visiteurs,
- les espaces et équipements dédiés à la circulation sécurisée des piétons sur le site.

L'aménagement du site implique la démolition de l'actuel centre de tri de déchets en cessation d'activité, géré par ONYX (VEOLIA).

Les terres du site pourront être acceptées en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) dans la mesure où aucune pollution n'a été mise en évidence dans les sols. Il conviendra néanmoins d'équiper les ouvriers avec des EPI adaptés lors de la réalisation des mouvements de terres. Un diagnostic des sols et une note méthodologique sur les travaux de curage, désamiantage et démolitions sont fournis en Annexe A en fin de document.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à construire un bâtiment d'activités, un parking silo, des bureaux, de la voirie et des espaces verts sur une parcelle de 25 410 m². Le projet d'entrepôt comprendra notamment une cellule de tri et d'entreposage et une mezzanine. Il comprendra par ailleurs 24 quais de livraison PL, un parking VL, une zone VUL de 40 places et des emplacements moto et vélo.

L'activité implique la présence de plusieurs équipes, chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

Des espaces verts seront réalisés au sein du projet, en périphérie du bâtiment principal central, sur une superficie d'environ 3 920 m², soit environ 15% de la surface totale de l'opération.

Le plan masse du projet est fourni en Annexe 4.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il sera question de réaliser, avant réalisation du bâtiment d'activités, le démantèlement et la démolition des locaux et entrepôts de l'actuel centre de tri de déchets, selon les principes suivants :

- Les travaux de curage intérieur, le tri et la gestion des déchets ;
- Les travaux de désamiantage et la gestion des déchets en découlant ;
- La mise en place des protections nécessaires à la déconstruction du bâtiment ;
- Les travaux de démolition des superstructures et infrastructures du bâtiment ;
- Les travaux de remise en état et de mise en sécurité du site après travaux.

Interviendront ensuite les terrassements et la réalisation de la plateforme qui accueilleront le bâtiment, puis la réalisation même de ce dernier (fondations, charpentes, toitures et bardages et les aménagements intérieurs pour le second œuvre).

Enfin, la réalisation des espaces extérieurs (voiries, réseaux divers, réalisation des enrobés et des aménagements paysagers).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les horaires d'exploitation sur site sont de 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le bâtiment est desservi par deux entrées depuis l'Avenue du 8 Mai 1945. La première, au Nord-Est de la parcelle, permet l'accès et la sortie des PL. Une seconde entrée légèrement plus au Sud permet l'entrée et la sortie sur le site des VL.

Le site comprendra 24 quais de livraison PL, un parking souterrain de 126 places, un zone d'attente des VUL de 40 places, une zone de chargement VUL de 40 places et des emplacements moto et vélo.

L'activité sur site impliquera la présence de plusieurs équipes, chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition.

Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un cas par cas (dossier n°2021-ARA-KKP-03255, avis rendu le 29/09/2021) a été réalisé sur une première version du projet, portant sur l'intégralité de la parcelle BZ 81 soit 40 499 m².

Suite à la réduction de l'emprise du projet, celui-ci a fait l'objet d'une nouvelle demande d'examen au cas par cas (dossier n°2021-ARA-KKP-3475, avis rendu le 29/12/2021).

Suite à la modification du plan masse du projet, celui-ci fait l'objet d'une nouvelle demande d'examen au cas par cas objet du présent dossier, ainsi que d'un nouveau permis de construire, d'un dossier de déclaration loi sur l'eau et d'un dossier ICPE au titre de la rubrique 1510.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette :	25 410 m ²
Surface d'espaces verts :	3 920 m ²
Surface imperméabilisée, dont :	21 490 m ²
- Emprise bâti	8 535 m ²
- Emprise parking silo	5 880 m ²
- Emprise trottoir	300 m ²
- Emprise voirie	6 775 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du 8 Mai 1945
69 140 Rillieux-la-Pape

Références cadastrales : 000 BZ 81
(p)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4,879944

Lat. 45,879944

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

.....

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Les sites à proximités sont situés aux abords de la Saône et du Rhône, avec pour les plus proches, la ZNIEFF n°1 « Bassin de Miribel-Jonage » et la ZNIEFF n°2 « Ensemble formé par le fleuve Rhône ; ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon » situés à environ 1 km au sud-est du site du projet (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La plus proche se situe à environ 1 km au sud-est. Il s'agit des « Iles de Crépieux Charmy » n°FR3800687 (cf. Annexe 6).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional. Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR du Pilat, situé à environ 25 km au sud-ouest du site du projet. La réserve naturelle la plus proche est une réserve régionale située à 30 km au sud-est sur la commune de Villefontaine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rillieux-la-Pape est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce PPBE de l'État dans le département du Rhône et la métropole de Lyon 2019-2023 (3ème échéance) a été approuvé par arrêté préfectoral n°69-2020-07-09-010 le 9 juillet 2020. Ce plan concerne les infrastructures routières et ferroviaires relevant de la compétence de l'État dont le trafic annuel est respectivement supérieur à 3 millions de véhicules, et à 30 000 passages de trains, et donc en l'occurrence pour la commune de Rillieux-la-Pape l'autoroute A 46 et deux voies ferrées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique. Le plus proche est localisé à un peu plus de 1 km au nord-ouest, aux abords du château des Tourelles.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie des zones humides de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée n'indique aucun de ces milieux au droit du site d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rillieux-la-Pape est concernée par le risque technologique, défini par un arrêté du 16/11/2010 prescrivant un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Aléa thermique. Le PPRT concerne la société PYRAGRIC INDUSTRIE (artificier), installation classée SEVESO II seuil haut, à proximité immédiate du site. Néanmoins, selon le zonage en vigueur, le site d'étude n'est pas concerné par les prescriptions du règlement du PPRT. Un Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI) existe sur la commune de Lyon, mais n'affecte pas le site du projet. En revanche, le projet se situe dans la zone de prescriptions du PPR inondation du Ravin, prescrit le 14/03/1997 et approuvé le 30/11/1998. La zone d'implantation du projet se trouve dans la zone de prescriptions du PPRI et se trouve sur la zone d'aggravation du risque du Plateau ZP2 (cf. Annexe 16). La compatibilité du projet avec le PPRI est étudiée dans le dossier loi sur l'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet n'accueille aucun site BASOL. Un site BASIAS est présent sur le site du projet : Sté ONYX Auvergne Rhône-Alpes (RHA6903573) (cf. Annexe 14). Une note méthodologique sur les travaux de curage, désamiantage et démolitions du site est fournie en Annexe A, en fin de document.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rillieux-la-Pape et le site du projet ne sont pas inscrits dans une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable (Annexe 15).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site inscrit. Le site inscrit le plus proche du site du projet est celui du centre historique de Lyon (SI409) située à environ 1 km à l'ouest (cf. Annexe 11).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le site le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (FR8201785), désignée par l'arrêté du 23/09/2014, et située à environ 1 km au sud-est du site du projet (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site classé, le plus proche (l'île Barbe) étant situé à environ 3,5 km à l'ouest-sud-ouest du site du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet à vocation d'activités ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable à la hauteur des besoins des activités futures.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du projet seront gérées par des bassins aériens.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres du site seront utilisées en tant que remblais après traitement de sol. Elles pourront également être utilisées en tant qu'agrément des espaces verts. Un diagnostic des sols est fourni en Annexe B, en fin de document.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures seront prises pour maintenir un équilibre des déblais/remblais sur le projet permettant ainsi de ne pas évacuer de la terre ni faire de l'apport, réduisant ainsi le bilan carbone (réduction des trajets entre le site et une décharge ou entre une zone d'apport et le site). Un diagnostic des sols est fourni en Annexe B, en fin de document.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà construit et ne présente que peu de zone non anthropique (cf. Occupation des sols du site en Annexe 9). Pour rappel le site du projet n'est concerné par aucune mesure d'inventaires (ZNIEFF) ou de protection (Natura 2000). De même, il n'est directement concerné par aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité et s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé (cf. Annexe 10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Le site le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage », à environ 1 km au sud-est du site du projet (cf. Annexe 6). Le site du projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 ; aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel/semi-naturel.</p> <p>Les sites les plus proches sont la ZNIEFF de type 1 « Bassin de Miribel-Jonage » (820031397) et la ZNIEFF de type 2 « Ensemble formé par le Rhône, ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon », situées à environ 1 km au sud-est du site du projet (cf. Annexe 8). Les milieux présents sur les emprises étudiées ne montrent aucune interaction avec cet espace d'inventaire du patrimoine naturel.</p> <p>Le site de projet n'est directement concerné par aucun site naturel sensible ; aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels n'est donc à prévoir.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, établi sur un site déjà urbanisé (cf. Annexe 9) n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.</p> <p>Le site du projet est situé en zone UEi à vocation à accueillir des activités économiques, qu'elles soient tertiaires, artisanales ou industrielles du PLUH de Rillieux-la-Pape, entrée en vigueur le 18 juin 2019.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe un risque Transport de Matières Dangereuses sur la commune de Rillieux-la-Pape. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est située à proximité du site du projet (cf. Annexe 14).</p> <p>Le site du projet recense une ICPE, correspondant à l'actuel centre de tri de déchets géré par ONYX (VEOLIA).</p> <p>L'entreprise Pyragric industrie, située à une centaine de mètres à l'est du site du projet est également une ICPE.</p> <p>Au vu du type de marchandises qui transitera par le site, le projet relève uniquement de la rubrique 1510 « stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts » et n'est pas soumis à déclaration au vu du tonnage qui transite sur le site.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site Internet <i>Géorisques</i> ne recense aucune cavité souterraine au droit du site du projet</p> <p>L'aléa retrait et gonflement des argiles est faible au droit du site du projet (cf. Annexe 12).</p> <p>Le site du projet se situe en zone potentiellement sujette aux inondations de nappes (cf. Annexe 13).</p> <p>La commune de Rillieux-la-Pape est localisée dans une zone de sismicité faible (niveau 2 sur 5).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site du projet accueille un site BASIAS : Sté ONYX Auvergne Rhône-Alpes (RHA6903573) et aucun site BASOL (le plus proche est situé à une centaine de mètres à l'est) (cf. Annexe 14).</p> <p>Le site du projet n'est concerné par aucune servitude du PLUH de la commune.</p> <p>Un diagnostic des sols est fourni en Annexe B, en fin de document.</p> <p>En matière de circulation, le site est localisé au croisement de la RD 48E et l'Avenue du 8 Mai 1945. Une étude de trafic a été menée sur le site, elle est fournie en Annexe C, en fin de document, ses principales conclusions sont reprises ci-dessous.</p> <p>Le projet d'activités générera 410 véhicules/jour/sens en plus de la situation actuelle.</p> <p>A l'heure de pointe du matin et du soir (période la plus chargée), la génération horaire du projet sera de +98 véhicules/heure/sens (sens le plus chargé) en plus de la situation actuelle.</p> <p>L'évolution du trafic est de +4,8% sur le réseau principal.</p> <p>Les flux dans le carrefour à feux sont contenus et restent très proches de ceux de la situation actuelle à l'heure de pointe du matin et du soir (+6,5% à +14%).</p> <p>Compte tenu des volumes prévisibles, il peut être affirmé que l'impact du projet restera limité en valeur absolue.</p> <p>Les estimations de réserves de capacité montrent qu'aucune dégradation supplémentaire n'est à prévoir sur les carrefours desservant le projet.</p> <p>L'étude de trafic préconise toutefois d'optimiser le phasage du feu de l'avenue du 08 mai 1945/Avenue de l'Hippodrome pour lequel quelques secondes de vert en plus pourraient améliorer la fluidité sur l'avenue du 08 mai 1945.</p> <p>Cette étude conclut sur le fait que le présent projet n'aura qu'un impact limité sur la circulation.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les flux dans le carrefour à feux sont contenus et restent très proches de ceux de la situation actuelle à l'heure de pointe du matin et du soir (+6,5% à +14%).</p> <p>Compte tenu des volumes prévisibles, il peut être affirmé que l'impact du projet restera limité en valeur absolue.</p> <p>Les estimations de réserves de capacité montrent qu'aucune dégradation supplémentaire n'est à prévoir sur les carrefours desservant le projet.</p> <p>L'étude de trafic préconise toutefois d'optimiser le phasage du feu de l'avenue du 08 mai 1945/Avenue de l'Hippodrome pour lequel quelques secondes de vert en plus pourraient améliorer la fluidité sur l'avenue du 08 mai 1945.</p> <p>Cette étude conclut sur le fait que le présent projet n'aura qu'un impact limité sur la circulation.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées sont liées aux trafics routiers des véhicules entrants et sortant du site.</p> <p>L'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transport terrestres du département du Rhône déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit concerne le site du projet pour la Route Départementale D48E située au sud du site du projet, en catégorie 3, et l'Avenue du 8 mai 1945 à l'est, en catégorie 4 (cf. Annexe 14).</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site le long des voies de circulation. Le site d'étude se situe dans une zone défavorable à la qualité du ciel nocturne (100-200 étoiles visibles). Cela révèle une pollution lumineuse forte. Le projet n'engendrera pas d'effets cumulés significatifs.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des rejets liquides tels que les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales seront gérées par des bassins de gestion des eaux pluviales aériens pour un rejet à débit régulé, avec mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour traiter les polluants avant rejet. En outre, conformément au règlement d'assainissement du Grand Lyon, des noues étanches recouvertes de terre végétale permettront de gérer les 15 premiers millimètres de pluies courantes, par évapotranspiration et absorption par les végétaux. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement communal existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques à la hauteur de l'accueil des employés). Les eaux usées du site seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la métropole de Lyon. Elles seront ensuite collectées par un réseau de type séparatif et dirigées vers les stations d'épuration de Fontaines-sur-Saône (Nord du site) et Lyon – Pierre-Bénite (Sud-Ouest du site), d'une capacité nominale respective de 30 000 et 950 000 Equivalents-Habitants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme vu précédemment, le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique (cf. Annexe 11). Un soin particulier sera apporté sur le traitement architectural ainsi que sur le traitement des espaces verts aux abords du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé sur un site urbanisé, il n'engendrera que peu de modifications des activités présentes aujourd'hui sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Rillieux-la-Pape et de ses communes limitrophes : Neyron, Miribel, Cailloux-sur-Fontaines, Sathonay-Village, Sathonay-Camp, Caluire-et-Cuire, Vaulx-en-Velin. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (site de la MRAE, CGEDD) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 12/07/2022). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2020 sont intégrés à cette analyse.

Deux projets ont été référencés sur le territoire communal de Rillieux-la-Pape :

- Aménagement du site d'Ostérode sur la commune de Rillieux-la-Pape (Avis du 9 novembre 2021) ;
- Aménagement de la ZAC des Alagniers sur la Commune de Rillieux-la-Pape (Absence d'avis émis par la MRAE le 18 juillet 2021).

Le projet est donc susceptible de faire l'objet d'effets cumulés avec l'aménagement du futur projet de création d'une plateforme de compostage et d'une végétrie, porté par Lyon Métropole, situé en limite nord du projet ; ainsi qu'avec l'aménagement de la ZAC Alagniers, située à proximité.

L'aménagement de ces deux opérations pourrait être à l'origine d'une hausse des déplacements et des trafics routiers du secteur, tout comme le projet bien que celui-ci remplace une activité existante à l'origine de nombreux déplacements de véhicules. Il en va de même pour les autres nuisances, comme le bruit, la pollution lumineuse, etc.

Le projet de Lyon Métropole sera composé d'une plateforme de compostage et d'un végétrie qui présentera un espace ouvert au public, dédié aux déchets verts permettant le dépôt de ces déchets, ainsi que la récupération de broyat et compost et la mise en place d'actions de sensibilisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier (mesures non exhaustives) : Mise en place d'une démarche de chantier à faibles nuisances.

Clôture de l'emprise du chantier, signalétiques et balisages clairs et efficaces.

Gestion adaptée de la circulation des engins et des piétons lors des travaux : un homme trafic pourra être désigné pour fluidifier le passage des camions et véhicules particuliers.

Nettoyage hebdomadaire du chantier.

Maîtrise des émissions de poussière dans l'air : Déconstruction du bâtiment à l'aide d'une pelle mécanique sous brumisation afin de rabattre les poussières émises.

Mise en place d'un schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) : Tri sélectif des matériaux lors des travaux de démolition.

En phase exploitation (mesures non exhaustives) :

Valorisation des déchets à hauteur de 80 % : Les déchets générés par les activités du site seront des déchets d'emballages et autres déchets non dangereux. Ces déchets seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la réglementation en vigueur. De plus les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.

Le projet prévoit la gestion des eaux pluviales du site par des bassins de gestion des eaux pluviales aériens pour un rejet à débit régulé, avec mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour traiter les polluants avant rejet. En outre, conformément au règlement d'assainissement du Grand Lyon, des noues étanches recouvertes de terre végétale permettront de gérer les 15 premiers millimètres de pluies courantes, par évapotranspiration et absorption par les végétaux.

Aspects liés à la sécurité : Les conditions d'accès au site et l'accueil du public : site clôturé et gardienné ; lutte incendie avec les caractéristiques constructives et les calculs des flux thermiques, formation du personnel, plan de défense incendie, systèmes de détection incendie, système d'extinction incendie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
<ul style="list-style-type: none">Annexe 2 : Localisation du site d'étudeAnnexe 3 : Localisation des prises de vuesAnnexe 4 : Plan masseAnnexe 5 : Plan des abords du projetAnnexe 6 : Sites Natura 2000 et arrêté de protection de biotopeAnnexe 7 : Espaces naturels sensiblesAnnexe 8 : Sites naturels sensiblesAnnexe 9 : Occupation du solAnnexe 10 : SRADDET Région Auvergne-Rhône-Alpes – Trame verte et bleueAnnexe 11 : Patrimoine culturel et paysager	<ul style="list-style-type: none">Annexe 12 : Aléa retrait/gonflement des argilesAnnexe 13 : Risque de remontées de nappesAnnexe 14 : Nuisances et pollutionsAnnexe 15 : Périmètre de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaineAnnexe 16 : Extrait du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du RavinAnnexe A : Note méthodologique sur les travaux de curage, désamiantage et démolitions (partie 5 : « sols pollués »)Annexe B : Diagnostic des sols (partie 6.1 : « ressources »)Annexe C : Etude de trafic (partie 6.1 : « déplacements/trafic »)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

13/07/2022 Paris

le,

13/07/2022

Signature


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SCI GEORGETTE
27, rue La Boétie
75008 PARIS
SCI au capital de 10 000 €
Tél. : 01 83 81 89 83
SIRET 893 276 238 000 19 / APE : 6820 B